



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2009M

TABLE TRIPARTITE SUR LA COLLABORATION POUR LES GRANDS LACS ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADA-ONTARIO CONCERNANT L'ÉCOSYSTÈME DU BASSIN DES GRANDS LACS

ATTENDU QUE les municipalités des Grands Lacs ont des responsabilités directes pour la protection et la promotion des Grands Lacs en ce qui concerne leur rôle à fournir de l'eau potable, à promouvoir le développement économique et le tourisme, à gérer l'exutoire des eaux usées et des eaux pluviales, à protéger les marécages et autres aires naturelles, à encadrer le développement des secteurs riverains, et à exploiter des plages et marinas, parmi d'autres responsabilités;

ET ATTENDU QUE les municipalités sont, collectivement, les plus grands subventionneurs à la protection des Grands Lacs, les gouvernements locaux au Canada et aux États-Unis investissant plus de 15 milliards de dollars chaque année pour protéger et restaurer le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, de ce montant 4,3 milliards de dollars étant dépensés en Ontario et au Québec seulement;

ET ATTENDU QUE l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) est le principal accord entre le Canada et l'Ontario pour la protection de la qualité de l'eau des Grands Lacs du côté canadien des lacs, et qu'il définit les buts, les responsabilités et les actions aux niveaux fédéral et provincial;

ET ATTENDU QUE l'ACO est également le mécanisme employé par le Canada pour se conformer à ses obligations dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (ARQEGL), qui définit les buts communs et les résultats à réaliser sur le plan binational;

ET ATTENDU QUE l'ACO s'apprête à être renouvelé en 2010 et qu'il existe une possibilité que l'ARQEGL soit également rouvert aux négociations également;

ET ATTENDU QUE la réalisation des cibles actuelles de l'ACO pourrait avoir des retombées importantes pour les municipalités;

ET ATTENDU QUE les maires des Grands Lacs demandent que de nouvelles cibles soient présentées dans le cadre de l'ACO pour traiter les enjeux qui affectent les collectivités locales et les citoyens qui habitent le long des côtes des lacs et qui s'y divertissent, comme une meilleure gestion des plages, le contrôle des algues et le soutien requis pour adopter des techniques novatrices afin de réduire le ruissellement des eaux pluviales et des eaux usées dans les lacs;



ET ATTENDU QU'IL n'existe aucun forum directeur où les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux peuvent se rencontrer pour coordonner leurs activités de protection des Grands Lacs et pour se préparer en vue de l'avenir;

ET ATTENDU QU'UN mémoire de coopération lié à l'ACO (MC ACO) a été conclu en juillet 2008 pour établir un nouveau processus collaboratif entre les municipalités de l'Ontario et le gouvernement provincial, et qu'il a depuis permis un dialogue municipal-provincial au sujet des enjeux d'intérêt mutuel liés aux Grands Lacs et la création d'un forum permettant aux maires et présidents des Grands Lacs en Ontario de fournir des conseils stratégiques à la province en vue des négociations prochaines au sujet de l'ACO;

ET ATTENDU QUE pendant une conférence au sommet pour le MC ACO en mai 2009, les maires des municipalités des Grands Lacs ont discuté avec les ministres de l'Environnement, des Richesses naturelles et de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales d'un plan d'action collaboratif pour améliorer la protection des Grands Lacs englobant cinq sphères d'action et une série de recommandations-clés;

ET ATTENDU QUE les maires des municipalités des Grands Lacs désirent explorer auprès du gouvernement fédéral son intérêt à se joindre au dialogue avec les gouvernements municipaux et provinciaux et à s'impliquer dans le cadre d'approches collaboratives pour protéger les Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE le moment est venu pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux de travailler de concert pour retonifier et réorienter la protection des Grands Lacs au profit des citoyens qui habitent et se divertissent le long de leurs côtes, compte tenu, surtout, que l'ACO et, possiblement, l'ARQEGL, seront rouverts aux fins de négociation;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'AVGLSL demandent aux gouvernements fédéral et de l'Ontario de se joindre à l'AVGLSL pour créer une table directrice municipale-provinciale-fédérale des Grands Lacs dans le cadre de laquelle les maires et ministres se rassembleront au moins une fois par année pour favoriser la collaboration tripartite en matière de protection des Grands Lacs, pour faire le point sur les réalisations et pour partager information et idées en ce qui a trait aux négociations et à la mise en œuvre de l'ACO.

Signé ce 18^e jour de juin 2009

George Heartwell, président
Maire de Grand Rapids
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent